



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 janvier 2026

Le ministère de la Justice recrute plus de 1 000 surveillants pénitentiaires

Fort d'une réforme ambitieuse visant à accélérer les carrières et à revaloriser les métiers pénitentiaires, le ministère de la Justice poursuit son effort de recrutement en 2026 avec l'ouverture de plus de 1 000 postes de surveillants pénitentiaires pour cette première campagne de l'année. Les inscriptions aux concours national et spécial Île-de-France sont ouvertes jusqu'au 27 février 2026. Nouveauté : pour la première fois, les surveillants pénitentiaires, désormais revalorisés en catégorie B, sont recrutés au niveau du baccalauréat (filière générale et technique).

Surveillants pénitentiaires : la troisième force de sécurité intérieure, une force de sécurité essentielle à la société

Avec plus de 30 000 personnels de surveillance, l'administration pénitentiaire constitue la troisième force de sécurité en France. Placés au cœur de l'institution judiciaire, les surveillants pénitentiaires assurent la prise en charge des personnes détenues confiées par l'autorité judiciaire.

Acteurs centraux de la détention, les surveillants pénitentiaires garantissent la sécurité des établissements, le maintien de l'ordre et de la discipline, ainsi que la sécurisation des déplacements des personnes détenues, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements.

Formés à la gestion des situations sensibles, au dialogue et à la prévention des incidents, ils jouent un rôle clé dans l'anticipation des risques et la lutte contre la récidive.

Par leur présence quotidienne et leurs observations, les surveillants participent pleinement aux décisions concernant les personnes détenues, en lien étroit avec l'ensemble des professionnels de l'administration pénitentiaire : personnels d'insertion et de probation, de commandement et de direction.

Une carrière avec de nombreuses spécialisations et évolutions

Le métier de surveillant pénitentiaire offre de nombreuses perspectives d'évolution. Tout au long de leur carrière, les agents peuvent accéder à des fonctions d'encadrement ou se spécialiser dans des missions variées, après concours internes ou formations spécifiques.

Parmi les principales spécialisations possibles :

- **Équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS)** : unités spécialisées de réaction rapide intervenant pour rétablir l'ordre et renforcer la sécurité en détention.
- **Équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP)** : missions de sécurisation des établissements et de leurs abords, extractions médicales et transferts.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

- **Unités cynotechniques (brigades canines)** : détection des substances et objets illicites et participation à la sécurisation de grands événements.
- **Autres spécialisations** : armurier, moniteur de sport, référent du renseignement pénitentiaire, chargé de la surveillance électronique, formateur des personnels, etc.

La formation dure 8 mois à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen et est rémunérée 1 441 € nets mensuels, hors primes. Les élèves sont logés gratuitement pendant toute la scolarité.

À l'issue de la formation, la rémunération nette mensuelle pour ces fonctionnaires désormais de catégorie B est de 2 040 € net (hors primes et heures supplémentaires). Au cours de leur carrière, le niveau de rémunération augmente régulièrement pour atteindre 3 100 € net (hors primes et heures supplémentaires) pour le grade le plus élevé.

Les réformes récentes ont également accéléré l'évolution des carrières.

Modalités des concours 2026

- **Concours national** : à l'issue de leur formation, les lauréats choisissent leur affectation parmi les 186 établissements pénitentiaires du territoire, selon leur rang de classement et les postes proposés.
- **Concours spécial Île-de-France (CNAL)** : les lauréats sont affectés en Île-de-France dès la sortie de formation et s'engagent à y exercer pendant 6 ans. Ils bénéficient d'une prime de fidélisation de 8 000 €, versée en trois fois, dont 4 000 € dès le premier mois d'affectation. Les établissements concernés en Île-de-France sont les centres pénitentiaires de Bois-d'Arcy, Fleury-Mérogis, Fresnes, Meaux-Chauconin, Nanterre, Osny-Pontoise, Paris-La Santé et Réau, les maisons d'arrêt de Versailles et Villepinte et la maison centrale de Poissy. Le CNAL concerne également le centre pénitentiaire de Liancourt (Oise).
- **Concours internes** : un concours interne national et un concours interne spécial Île-de-France sont ouverts aux agents publics justifiant de quatre ans d'ancienneté, âgés de 45 ans au plus.

Calendrier et conditions d'accès

Pour l'ensemble des concours, les inscriptions sont ouvertes du **16 décembre 2025 au 27 février 2026**. Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours.

Les épreuves sportives se dérouleront du **27 avril au 22 mai 2026** et l'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **4 juin 2026**. Pour les admissibles, des épreuves d'admission auront lieu du **24 août au 11 septembre 2026**. Les résultats seront connus à partir du **16 octobre 2026**.

Les candidats aux concours doivent :

- Être de nationalité française,
- Être âgés de 17 ans minimum à 45 ans maximum au 1^{er} janvier 2026,
- Être titulaires du baccalauréat,
- Être en possession de leurs droits civiques et d'un casier judiciaire vierge.

Plus d'informations sur lajusticerecrute.fr